



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



146^e ASSEMBLÉE DE L'UIP
المناخ، البحرين
MANAMA, BAHREÏN
11-15 MARS 2023 - ١١-١٥ مارس ٢٠٢٣

146^e Assemblée de l'UIP Manama (11-15 mars 2023)

Commission permanente
du développement durable

C-II/146/M
17 janvier 2023

L'action des parlements en faveur d'un bilan carbone négatif des forêts

***Mémoire explicatif présenté par les co-rapporteurs
M. C. Hoffmann (Allemagne) et Mme H. Vijaykumar Gavit (Inde)***

1. L'appel lancé en 2019 par le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, en vue d'intensifier l'action pour "inverser le cours de la déforestation" doit être considéré non pas comme une suggestion, mais comme une obligation pour la communauté internationale. Même si des mesures ambitieuses sont prises pour réduire les émissions, il est peu probable que les objectifs arrêtés au niveau international pour limiter le réchauffement de la planète soient atteints. Il est donc impératif de parvenir à des émissions négatives par la séquestration du carbone. Les arbres sont essentiels à la stabilité du climat, car ils jouent un rôle de moteurs à énergie solaire qui captent le carbone de l'atmosphère et le stockent dans la biomasse. Les forêts du monde ont un potentiel énorme : non seulement elles atténuent les changements climatiques, mais elles contribuent aussi à la préservation de la biodiversité, à la production de ressources naturelles neutres en carbone et à un développement économique durable, en particulier dans les pays en développement. Toutefois, pour que ce potentiel puisse être libéré, le monde doit redoubler d'efforts pour mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts et, parallèlement, pour veiller à la conservation, à la restauration et à la gestion durable des forêts.

2. En signant l'Accord de Paris en 2015 et en adoptant l'ensemble de règles de Katowice (qui sont les règles d'application de l'Accord de Paris) en 2018, la communauté internationale a reconnu que la crise climatique constituait un défi mondial commun. Les Parties à ces instruments se sont accordées sur l'objectif de maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels et d'atteindre dès que possible le pic mondial des émissions de gaz à effet de serre. L'article 5 de l'Accord de Paris invite les Parties à prendre des mesures pour conserver et renforcer les puits et réservoirs de gaz à effet de serre, notamment les forêts, et à élaborer des démarches générales et des mesures d'incitation positive en vue de réduire les émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, de favoriser la gestion durable des forêts et d'accroître les stocks de carbone forestier.

3. Lors de la 19^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP19), qui s'est tenue à Varsovie en 2013, les Parties ont adopté le Cadre de Varsovie pour l'initiative REDD-plus (réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts et rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'augmentation des stocks de carbone forestier dans les pays en développement) qui, avec son ensemble de sept décisions, a établi un cadre pour des réductions d'émissions mesurables et vérifiables grâce à des mesures de protection des forêts dans les pays en développement.

F

#IPU146

4. En adoptant le *plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)* en avril 2017, l'Assemblée générale des Nations Unies s'est engagée à favoriser une cohérence, une collaboration et des synergies accrues en ce qui concerne la gestion durable de tous les types de forêts et d'arbres hors forêt, et à mettre un terme à la déforestation et à la dégradation des forêts.

5. Dans la Déclaration des dirigeants réunis à Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres, adoptée lors de la COP26 à Glasgow en 2021, plus de 140 pays se sont engagés à faire cesser et à inverser les phénomènes de recul de la forêt et de dégradation des terres d'ici à 2030, tout en œuvrant en faveur du développement durable et en promouvant une transformation rurale inclusive, notamment par la gestion durable des forêts. Quelque 19 milliards d'USD supplémentaires ont été alloués pour aider les pays en développement à atteindre ces objectifs.

6. Les forêts et les arbres de la planète sont d'une importance majeure pour le climat mondial, notamment en raison de leur capacité à capturer et à stocker le carbone, à retenir et à libérer l'humidité, et à fournir des ressources durables et renouvelables à l'humanité. Ils couvrent 31 % de la surface terrestre (4,06 milliards d'hectares) mais renferment près de la moitié du carbone stocké dans les sols. Les capacités annuelles de séquestration par hectare sont de 0,4 à 1,2 tonne de carbone dans les forêts boréales, de 1,5 à 4,5 tonnes dans les forêts tempérées et de 4 à 8 tonnes dans les forêts tropicales. Au-delà de l'élimination du carbone de l'atmosphère, les produits récoltés de manière durable peuvent servir de substituts aux produits nuisibles au climat, ce qui permet d'éviter des émissions supplémentaires. Les forêts tropicales sont particulièrement importantes pour la régulation du bilan hydrique régional : elles préviennent les sécheresses, les inondations et la désertification, protègent contre l'érosion des sols et assurent la préservation de la biodiversité. La protection active et la gestion durable de ces forêts contribuent au développement économique en créant des revenus et du travail et en garantissant les moyens de subsistance des populations rurales.

7. Selon l'édition 2022 du rapport de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) sur la situation des forêts dans le monde, la destruction des forêts causée par les incendies, leur surexploitation ou leur conversion en terres agricoles entraîne une perte annuelle nette de superficie forestière d'environ 7 millions d'hectares. Si cette tendance se poursuit, 170 millions d'hectares de forêts seront perdus d'ici à 2030.

8. Le recul des forêts a un impact de plus en plus grave sur divers aspects de la vie humaine, de la sécurité et des possibilités de développement. De plus, ce phénomène exacerbe les crises existantes à bien des égards :

- En étant responsable de 15 % des émissions mondiales de CO₂, la destruction des forêts dans le monde est un facteur d'accélération des changements climatiques.
- La déforestation est l'une des principales causes de l'appauvrissement croissant de la biodiversité et de la perte des ressources génétiques, étant donné que les forêts fournissent un habitat à 80 % des espèces d'amphibiens, 75 % des espèces d'oiseaux et 68 % des espèces de mammifères. Les forêts tropicales sont particulièrement importantes car elles abritent près de la moitié des espèces animales et végétales de la planète.
- Le recul des forêts constitue une menace majeure pour la sécurité alimentaire et l'agriculture. En Amazonie et dans les régions tropicales d'Afrique, ce phénomène a de très fortes répercussions sur les précipitations et, par conséquent, sur l'agriculture pluviale.
- La déforestation est néfaste pour les sociétés et les économies. On estime à 33 millions le nombre de personnes qui sont employées directement dans les secteurs forestiers formel et informel, ce qui représente 1 % de l'emploi mondial, et que plus de la moitié du produit intérieur brut mondial dépend des services écosystémiques, notamment ceux fournis par les forêts.

9. Le projet de résolution affirme que la déforestation et son impact sur l'humanité est un objet de lutte commune, que la communauté internationale dans son ensemble doit prendre en main. Les parlementaires doivent unir leurs forces pour défendre les fondements naturels de la vie et faire en sorte que chacun puisse s'épanouir sur notre planète. Ces engagements sont essentiels non seulement du point de vue de la politique climatique, mais aussi dans le cadre des programmes de paix, de stabilité et de développement durable. Il ne peut y avoir d'économie saine sur une planète malsaine.

10. Le projet de résolution vise à coordonner les efforts des Parlements membres de l'UIP dans trois grands domaines d'action en vue de maintenir la stabilité du climat dans le monde, de minimiser les risques d'accélération des changements climatiques liés à l'important recul des forêts, et de protéger les forêts qui sont essentielles à la vie sur Terre. Plus précisément, le projet de résolution :

- demande aux Parlements membres de reconnaître la nécessité d'élaborer des politiques nationales et internationales afin de parer aux risques pour la stabilité du climat causés par la déforestation, notamment en aidant les régions vulnérables et fragiles à mettre en œuvre l'Accord de Paris et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et en veillant à ce que le système des Nations Unies – y compris son organe le plus puissant, le Conseil de sécurité de l'ONU – ainsi que les États, les institutions multilatérales et les autres acteurs concernés soient équipés pour faire face efficacement aux menaces imminentes que fait peser la déforestation sur le climat, la sécurité alimentaire et le développement économique durable à l'échelle mondiale ;
- encourage les Parlements membres à investir dans des stratégies de prévention ;
- demande aux Parlements membres d'intensifier les actions urgentes visant à faire cesser la déforestation et la dégradation des forêts afin de préserver les écosystèmes forestiers et de maintenir et renforcer la séquestration du CO₂ comme moyen d'atténuer les changements climatiques ;
- encourage les Parlements membres à redoubler d'efforts en matière de restauration des forêts et des paysages et d'agroforesterie afin de faire revivre les écosystèmes dégradés et de rétablir leurs bienfaits essentiels sur les plans environnemental, climatique et économique ;
- souligne la nécessité pour les Parlements membres de renforcer l'utilisation et la gestion durables des forêts, qui fournissent des biens et des services essentiels aux populations partout dans le monde.